



COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU SIVOM DU PLATEAU DE NOZERROY

Séance du 20 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, les vingt décembre à vingt heures trente, le comité syndical du SIVOM du Plateau de Nozeroy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Cuvier, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, président.

Étaient présents avec voix délibérative : Isabelle PIERQUIN, Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Bruno CORDIER, Christine DAVORY, Emmanuel RACINE, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Olivier DOMERGUE, Marie-Thérèse DAVID, Thierry DAVID, René BESSON, Florent SERRETTE, Marine BINETRUY, Jean-Jacques DOLE, Sébastien PIGANIOL, Pierre TRIBOULET.

Étaient présents sans voix délibérative : ROUSSET Thierry, Laurent VACELET

Étaient absents excusés : Bernard MENU, Isabelle CHEVALLIER, Pascal PAGET, Fabienne SIMARD, Justine FUMEY, Patrice FUMEY, Christophe PETETIN, Alain GRAND, Philippe DOLE, Carmen VALLET, Alexandre DELIAVAL.

Étaient absents : Sylvain ECARNOT, Laurence MOUTENET, Etienne MARCHAND.

Autres présents : Aurélie NICOD.

M. Jean-Paul LEBLOND a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30.

1. Transfert de compétence « Équipements sportifs de Mignovillard »

M. le Président rappelle que le transfert de la compétence « Équipements sportifs de Mignovillard » au SIVOM du Plateau de Nozeroy sera effectif au 1^{er} janvier 2019, conformément à l'arrêté préfectoral de juillet 2018.

Un bilan financier provisoire de l'opération de réhabilitation-extension de la salle des sports – projet initialement porté par la communauté de communes du Plateau de Nozeroy et conduit sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Mignovillard – est présenté.

Le tableau ci-dessous recense les dépenses et les recettes supportées par la commune de Mignovillard pour le projet, entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2018. On recense ainsi 2 350 224,79 € en dépenses et 1 818 320,80 € en recettes. Par conséquent, la différence représente 531 904 €, sortis de la trésorerie de la commune de Mignovillard, qui a donc réalisé un prêt relais du même montant afin de « mettre les compteurs à 0 » au moment du transfert. Ce prêt relais sera transféré au SIVOM qui en assurera le remboursement à l'aide des subventions et du FCTVA restant à percevoir et d'un dernier emprunt pour boucler le financement par rapport aux

coûts réels. Ce dernier emprunt s'ajoutera aux 2 premiers contractés auprès de la Caisse des dépôts pour 365 000 € sur 20 ans à taux zéro et 246 228 € sur 20 ans à 1,77 %.

DEPENSES			RECETTES		
c/627	Services bancaires	323,33	c/10222	FCTVA	282 426,37
c/66111	Intérêts des emprunts	3 217,48	c/1322	Régions	278 215,23
c/6615	Intérêts courants	4 641,59	c/1328	Autres	20 000,00
c/21318	Autres bâtiment publics	4 609,94	c/1341	DETR	626 451,20
c/2151	Réseaux de voirie	36 806,62	c/1641	Emprunts	611 228,00
c/2184	Mobilier	50 003,93			
c/2188	Autres immob corporelles	2 063,52			
c/238	Avance cde Immob corp	2 248 558,93			
TOTAL DEPENSES		2 350 224,79	TOTAL RECETTES		1 816 320,80
					531 503,99

Les subventions restant à percevoir sont approximativement les suivantes :

- Région : 90 000 € env.
- État : 70 000 € env.
- FFF : 4 500 € env.
- Europe (FEADER) : 210 000 € sollicités, dossier en cours d'instruction
- + FCTVA (4^{ème} trimestre 2018)

2. Assurance pour la salle des sports de Mignovillard

La compétence étant transférée au 1^{er} janvier 2019, le SIVOM doit donc prendre en charge et établir un contrat d'assurance pour la salle des sports. M. le Président présente 2 devis :

- SMACL pour un montant de 1600 € environ
- Groupama pour un montant de 732€

A l'unanimité, le conseil syndical décide de retenir l'offre de Groupama et autorise le Président à signer le contrat.

3. Tarifs de location de la salle des sports de Mignovillard

Afin de disposer de tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019, date de prise de compétence, le SIVOM doit délibérer sur les tarifs de location de la salle des sports. A l'unanimité, le comité syndical vote les tarifs suivants :

	Habitants et associations du Plateau de Nozeroy	Habitants et associations extérieurs
Manifestation associative : salle complète hors boulodrome	500 €	700 €
Manifestation associative : salle de réception et bar	150 €	300 €
Manifestation associative : boulodrome	150 €	300 €

Événement privé : salle complète hors boulo-drome	500 €	700 €
Événement privé : salle de réception et bar	200 €	400 €
Événement privé : boulo-drome	200 €	400 €
Obsèques : boulo-drome ou salle de réception et bar	Gratuit	
Journée d'utilisation sportive (hors conventions annuelles)	100 €	100 €
Heure d'utilisation sportive (hors conventions annuelles)	10 €	10 €
Caution	1000 €	1000 €

4. Conventions

M. le Président fait part au comité syndical qu'un certain nombre de conventions devront être rédigées et signées pour la bonne utilisation de la salle des sports de Mignovillard :

- Convention d'utilisation par les associations sportives du Plateau de Nozeroy
- Convention avec la commune de Mignovillard pour la mise à disposition du personnel communal pour l'entretien et la gestion courante de la salle des sports
- Convention d'utilisation temporaire de la salle des sports par les élèves du collège de Nozeroy (pour donner suite à la fermeture ponctuelle du gymnase de Nozeroy)

A l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à signer les conventions précisées ci-dessus.

5. Terrain synthétique

M. le Président rappelle que le projet de terrain synthétique au niveau du complexe sportif de Mignovillard était porté par la communauté de communes du Plateau de Nozeroy. Ce projet a fait l'objet de demandes de subventions, toutes obtenues (cf. ci-dessous). Il a été présenté à plusieurs reprises, notamment lors de la réunion de l'association des maires des anciens cantons de Nozeroy et des Planches-en-Montagne, le 18 septembre 2018 à La Latette ainsi que lors de la séance du comité syndical du SIVOM le 17 septembre 2018 aux Chalesmes.

Description du projet

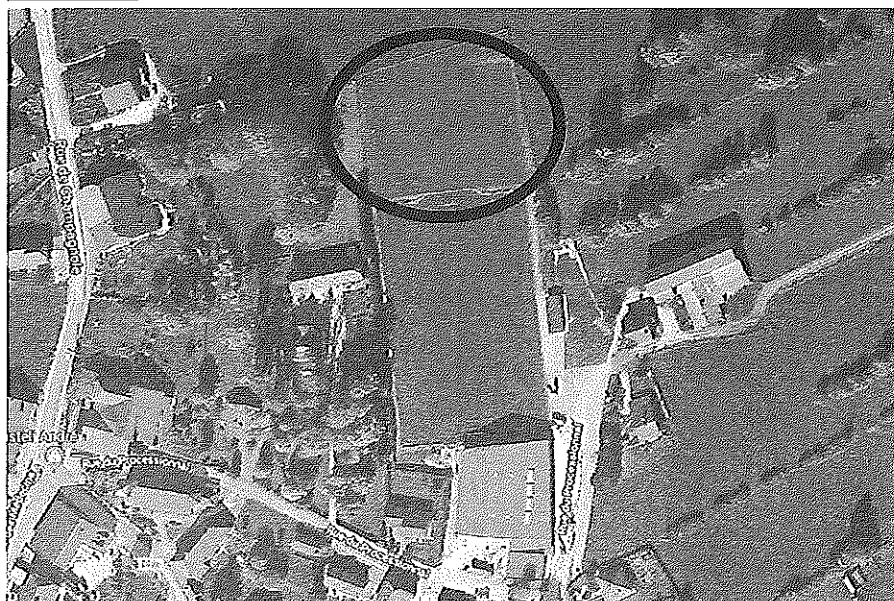
En parallèle de la réhabilitation de la salle omnisports, il a été fait le choix de compléter l'équipement immobilier par l'installation d'un terrain synthétique en remplacement d'un terrain engazonné et en complément du terrain d'honneur principal, qui, lui, ne sera pas transformé. Ce terrain aura une dimension de 50 x 60 m.

Ce terrain synthétique sera prioritairement utilisé pour les entraînements et les compétitions du club de foot, le FCC La Joux, qui compte de nombreux licenciés, notamment des jeunes. Les scolaires se rendront également pour l'activité physique sur cet équipement.

Le principal intérêt d'un tel terrain synthétique réside dans la possibilité de l'utiliser avec intensité, sans risquer de dégrader le revêtement, ce qui n'est pas le cas avec un gazon naturel comme

actuellement. Ainsi les installations seront davantage et mieux utilisées, y compris à la tombée de la nuit, grâce à un éclairage d'entraînement.

Localisation



Budget prévisionnel du projet

<i>Nature</i>	<i>Coût estimatif</i>
Travaux	250 000 € HT
— Décapage	14 300 € HT
— Terrassement	10 725 € HT
— Drainage : fouille, drain, galets	31 200 € HT
— Géotextile	7 865 € HT
— Plateforme 30 MPa	45 760 € HT
— Semelle béton et fouille au droit des cages	1 100 € HT
— Regard	4 080 € HT
— Réseau EP : fouille, PVC, enrobé	9 000 € HT
— Terrain synthétique perforé : fibre 50 mm, lestage, traçage	95 550 € HT
— Cages, poteaux, barrières côté ouest	20 000 € HT
— Enrobé périphérique	9 000 € HT
Maîtrise d'œuvre	17 500 € HT
Provision (frais annexes, révisions de prix et aléas)	19 500 € HT
Coût total	287 000 € HT

Plan de financement prévisionnel

<i>Nature</i>	<i>Obtention</i>	<i>Montant</i>
État : Contrat de projet État-Région 2015-2020	Oui (2019)	106 432 €
Conseil régional : CADD Haute Vallée de l'Ain	Oui	57 400 €
Europe : Contrat LEADER	Oui	18 700 €
Réserve parlementaire	Oui	6 000 €
FCC La Joux		20 000 €
Autofinancement (35 % env.)		78 468 €
Total		287 000 €

La validation du projet de terrain synthétique à proximité de la salle des sports de Mignovillard est toujours en attente. Désormais, une décision doit être prise sinon les subventions seront perdues avant même d'avoir à décider si le projet se concrétise ou pas. M. le Président appelle chaque délégué à recueillir, s'il l'estime nécessaire et sans que cela soit juridiquement obligatoire, l'avis de son conseil municipal pour prendre une décision lors de la prochaine séance du comité syndical, le 28 janvier 2019. Il est rappelé que c'est le comité syndical seul – composé des 25 délégués des 25 communes membres – qui a le pouvoir de décision.

6. Renouvellement du contrat PMB services

Le montant de la cotisation à PMB services, pour l'hébergement du logiciel des bibliothèques, s'élève à 2714,24€ pour 2019. Le conseil valide le renouvellement.

7. Subventions 2019

Les demandes de subvention seront modifiées dès 2019. Afin de faciliter la tâche aux associations, le dossier papier sera remplacé par un dossier simplifié en ligne.

Prochaine séance : lundi 28 janvier 2019 à 20h30 à Plénise.

La séance est levée à 23h15.



Le Président,
Florent SÉRRETTE
Florent SÉRRETTE